

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **3 septembre 2024**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Camil Samson
Siège #3 - Julie Duhaime
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.
Madame Sabrina Daigle, adjointe administrative assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

21 personnes sont présentes.

2024-09-246 2 - NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est absente pour la séance du 3 septembre 2024.

Pour ce motif,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussières, conseillère, de nommer madame Sabrina Daigle à titre de secrétaire de la séance du 3 septembre 2024.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

2024-09-247 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 12 août 2024
- 5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Comptes du mois d'août 2024 à payer
 - 5.2 - Dépôt de projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés
 - 5.3 - Résolution pour aménagement du parc MADA
 - 5.4 - Appel de candidatures au poste de surveillant de la patinoire
 - 5.5 - Autorisation d'embauche au service de garde
 - 5.6 - Embauche d'une remplaçante au service de garde
 - 5.7 - Renouvellement de l'adhésion à l'agence des forêts privés
 - 5.8 - Autorisation d'installation du nouveau panneau d'affichage numérique au terrain de balle
 - 5.9 - Appui Ville de Lévis concernant la demande de maintien de l'urgence et des services au Centre Paul-Gilbert

- 6 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 6.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant
- 7 - TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Autorisation d'achat d'un tracteur à gazon
 - 7.2 - Octroi du contrat pour le scellement de fissures
 - 7.3 - Publication d'offre d'emploi à titre de déneigeur pour la régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes pour l'hivers 2024-2025
 - 7.4 - Marquage des chaussées
 - 7.5 - Octroi mandat firme WSP pour dépôt demandes PAVL
 - 7.6 - Réfection 2e Rang - Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Redressement-Sécurisation
 - 7.7 - Réfection 4e Rang - Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Redressement-Sécurisation
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 - Réception de candidatures pour l'embauche de nouveaux pompiers et premiers répondants
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 9.1 - Résolution d'appui à monsieur Serge Côté pour une demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la CPTAQ
 - 9.2 - Résolution d'appui à Les entreprises Qualité JFG inc. pour une demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la CPTAQ
- 10 - CORRESPONDANCES
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-09-248 4.1 - Séance ordinaire du 12 août 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août 2024 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2024-09-249 5.1 - Comptes du mois d'août 2024 à payer

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, que les dépenses du mois d'août 2024 au montant total de 115 729.6 soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil:

Août 2024

Fournisseurs

Description

Montant

Comptes déjà payés et incompressibles

Prélèvements

610 et 611	Hydro Québec	Électricité enseigne entrée municipalité, bureau municipal, égout, ancienne caserne, loisirs, gazebo, salle municipale, garage et caserne, rues	3 882,37
612	Purolator	Frais de transport	44,66
613	Rogers	Cellulaire voirie, direction et maire	614,16
614	Telus	Téléphone égout	57,49
615	Vidéotron	Internet station de pompage, internet loisirs, téléphone et internet bureau municipale	392,98
616	Visa	Fuses, fleurs, matériels pour le terrain de jeux, frais de poste bulletin, matériel pour les pompiers ...	1014,00

Chèques

5258	MRC Lotbinière	Quote-part enfouissement : 4485,02\$ Quote-part évaluation : 2199,45\$ Quote-part bacs bruns : 1187,40\$ Quote-part Gestion des boues fosse septiques : 9365,63\$ Quote-part sécurité incendie : 1626,04\$	18 863,54
5264	Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre	Quote-part compost	1 527,12
5264	Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre	Quote-part vidange septembre	3 992,00
5267	Service de récupération en commun	Quote-part de récupération	3 810,00

Comptes à payer - août 2024

Chèques

5244	Alain Racine	Outils et eau pour la caserne	44,39
5245	Alternateurs Lemay et Fils	Batterie pour les pompier et entretien de la zamboni	357,93
5246	ACF	Licence film Garfield	379,42
5247	Autobus M. Ouellet	Transport pour activités au terrain de jeux	1 207,24
5248	Centre de rénovation BMR	Bouteille de propane pour le BBQ et accessoires garage	113,11
5249	CER turmel	Meule	64,34

5250	Claude Bergeron	Gants, cordon et crochets pour la caserne	178,03
5251	Dépanner P. Bédard	Essence van et pick-up	457,51
5252	Émilie Marcoux-Mathieu	Formation directrice générale	547,55
5253	FQM	Modification à la police d'assurance	995,17
5254	Groupe access	Licence office juillet à août 2024	208,56
5255	Imprimerie fillion	Autocollants avec logo de la municipalité en couleur	59,79
5256	Jean-Philippe Baril	Remboursement repas pour rencontre des pompiers	120,89
5257	Linde	Location de bouteilles	852,44
5259	Municipalité de St-Janvier de Joly	Entraide incendie 17 juillet 2024	571,80
5261	Parts City	Huile et filtre	56,12
5262	Placide Martineau	Boite de jonction, crampes, prises, pinceau, antirouille, conduits électrique, tuyau ...	850,92
5263	Québec linge	Équipements voirie	133,90
5265	Regroupement des jeunes de Lotbinière	Maison des jeunes d'avril à juillet 2024	4 873,40
5266	Roger grenier	Entretien caserne et accessoires pour le camion pompier, ruban	215,68
5268	Service d'incendie en commun	Entraide pour incendie le 4 juillet 2024	793,23
5269	Solange Croteau	Ménage salle et loisirs	625,00
5270	Toshiba	Frais de copies	134,38
5271	Ventilation C. Fortier 2019	Changement du moteur de la ventilation au bureau municipal	1 607,39
5272	VFD	Pièces pour le camion 2020	153,44
5260	Patrick Thibault	Programme aide à la construction et/ou revitalisation	8 000
		Total des dépenses incompressibles et déjà payées:	34 198,41
		Total des dépenses du mois courant:	23 601,63
		Total des salaires bruts du mois d'août 2024:	36 833,64
		Total cotisations de l'employeur et DAS août 2024:	21 095,94
		Grand total des dépenses du mois d'août 2024:	115 729,62

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 115 729.62\$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Sabrina Daigle

Adjointe administrative

2024-09-250 5.2 - Dépôt de projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite déposer un projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés concernant l'aménagement d'une aire partagée;

ATTENDU QUE le projet déposé par la Municipalité cadre avec les besoins des aînés de la municipalité et se veut bénéfique pour l'ensemble de la communauté;

ATTENDU QUE le projet permettra d'améliorer l'inclusion sociale des aînés en leur offrant des équipements pour favoriser leurs rassemblements;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu l'appui de divers organismes du milieu.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre de programme Nouveaux Horizons pour les aînés et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer la demande de subvention et tous autres documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-251 5.3 - Résolution pour aménagement du parc MADA

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a reçu l'acceptation de l'aide financière de 100 000\$ maximum dans le cadre du programme PRIMA;

ATTENDU QUE l'équipe municipale doit procéder à l'achat d'exerciseurs et de mobiliers selon les recommandations de l'URLS-CA ;

ATTENDU QUE Carolyne Dugas, responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, devra procéder aux commandes de ces derniers à la suite de l'approbation du conseil ;

ATTENDU QUE l'entreprise DEMAROY s'occupe présentement de l'implantation du stationnement de l'Espace Citoyens et que les deux projets sont liés.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser la municipalité de procéder aux commandes des divers équipements, de retenir les services de l'entreprise de DEMAROY afin de collaborer conformément à l'implantation du parc pour personnes aînées.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-252 5.4 - Appel de candidatures au poste de surveillant de la patinoire

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite ouvrir la patinoire et le chalet des loisirs pour l'hiver 2024-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher quelqu'un pour de la surveillance ainsi que de l'animation.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, d'autoriser l'appel de candidatures au poste de surveillant de la patinoire.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-253 5.5 - Autorisation d'embauche au service de garde

ATTENDU QUE la municipalité souhaite embaucher un nouvel employé au service de garde.

Pour ce motif,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser l'embauche de Vicky Turcotte au service de garde aux conditions en vigueur. Le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer le contrat de travail.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-254 5.6 - Embauche d'une remplaçante au service de garde

ATTENDU QUE la municipalité est à la recherche de remplaçant au service de garde 2024-2025;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le curriculum vitae de Sabrina Cloutier;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite embaucher Sabrina Cloutier à titre de remplaçante au service de garde 2024-2025.

Pour ce motif,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'autoriser l'embauche de Sabrina Cloutier au service de garde à titre de remplaçante aux conditions en vigueur. Le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer le contrat de travail.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-255 5.7 - Renouvellement de l'adhésion à l'agence des forêts privés

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain soutient la mise en valeur des forêts privées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain fait partie du territoire couvert par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'adhérer à titre de membre de l'Agence Chaudière au montant de 25\$ pour l'année 2024-2025.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-256 5.8 - Autorisation d'installation du nouveau panneau d'affichage numérique au terrain de balle

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'achat d'un nouveau panneau d'affichage numérique au terrain de balle;

ATTENDU QUE le panneau devra être installé à l'aide d'une nacelle;

ATTENDU QUE la municipalité devra embaucher un entrepreneur doté de l'équipement requis pour l'installation du panneau numérique;

ATTENDU QUE la municipalité devra embaucher un électricien pour le raccord du panneau numérique;

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'autoriser l'installation du nouveau panneau d'affichage numérique ainsi que l'embauche d'un électricien pour le raccord électrique et d'un entrepreneur avec l'équipement requis.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-257

5.9 - Appui Ville de Lévis concernant la demande de maintien de l'urgence et des services au Centre Paul-Gilbert

ATTENDU QUE l'urgence du jour un rôle important dans l'offre de soins de proximité pour les citoyens et citoyennes de Val-Alain;

ATTENDU QUE des signes de détérioration des services ont été constatés, notamment le transfert de civières et la réduction du personnel infirmier, ce qui peut mettre en péril la qualité des soins offerts aux citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la population de Val-Alain continue de croître rapidement, augmentant la demande pour des services de santé accessibles et de qualité;

ATTENDU QUE la concentration des services à l'Hôtel-Dieu de Lévis risque de créer des délais supplémentaires pour les citoyens et citoyennes nécessitant des soins urgents, risquant d'aggraver leur état de santé, l'achalandage et le temps d'attente;

ATTENDU QUE des citoyens et citoyennes ont exprimé leurs inquiétudes par le biais d'une pétition signée par plusieurs centaines de personnes, soulignant les préoccupations concernant l'avenir des services d'urgence à Charny;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a la responsabilité d'assurer une répartition équitable et adéquate des ressources en santé sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Lévis a déposé un avis de proposition demandant formellement au gouvernement du Québec de réévaluer la situation des services de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert, et de prendre des mesures pour maintenir et renforcer l'offre de soins afin de répondre aux besoins croissants de citoyens.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller,

QUE le conseil municipal de Val-Alain appuie le conseil de la Ville de Lévis dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec;

QUE cette résolution soit transmise aux intervenants concernés par le dossier.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORT DES COMITÉS

6.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

- Pratique de pompiers le 24 août dernier au Lac Lapierre.

7 - TRAVAUX PUBLICS

2024-09-258

7.1 - Autorisation d'achat d'un tracteur à gazon

ATTENDU QUE le tracteur à gazon du le département de la voirie est en fin de vie;

ATTENDU QUE le chef des travaux public devait procéder à l'achat d'un nouveau tracteur à gazon;

ATTENDU QUE différentes soumissions ont été reçues, avec l'appui du conseil, le chef des travaux publique a procédé à l'achat d'un tracteur à pelouse de classe moyenne commerciale chez Équipement ProVicto;

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'autoriser l'achat du nouveau tracteur à gazon commerciale au montant de 7 965\$, taxes en sus.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-259 7.2 - Octroi du contrat pour le scellement de fissures

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire effectuer des travaux de scellement de fissures afin de prolonger la durée de vie de ses infrastructures routières;

ATTENDU QUE le chef des travaux publics a fait des démarches pour obtenir des prix budgétaires à quelques entrepreneurs mais est en attente de réponse de ceux-ci;

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser le chef des travaux publics à faire effectuer les travaux par l'entrepreneur ayant fourni le prix le plus bas pour un montant budgété de 12 000\$, taxes en sus.

VOTE : Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-260 7.3 - Publication d'offre d'emploi à titre de déneigeur pour la régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes pour l'hivers 2024-2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain doit procéder à l'embauche de conducteurs de déneigeuses pour le compte de la régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes afin d'effectuer le déneigement pour le territoire de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes lors de la période hivernale 2024-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain procèdera à la publication d'embauche pour trouver de nouveaux déneigeurs pour se joindre à l'équipe de déneigeurs de la régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'autoriser la publication de l'offre d'emploi de déneigeurs pour l'année 2024-2025.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-261 7.4 - Marquage des chaussées

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a une entente de trois ans (2022-2023-2024) avec Durand Marquage et Associés inc;

ATTENDU QUE le coût avait été établi à 0.24\$ du mètre linéaire pour 35 km.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, de procéder au marquage des chaussées selon le contrat avec Durant Marquage et Associés inc au coût de 9 657.90\$ taxes comprises.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-262 7.5 - Octroi mandat firme WSP pour dépôt demandes PAVL

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire déposer deux projets dans le prochain Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE ces projets touchent les 2e et 4e Rang;

ATTENDU QUE le dépôt de la demande d'aide financière exige une expertise en la matière.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, de mandater la firme WSP afin qu'elle prépare les documents nécessaires pour le dépôt des deux demandes d'aide financière, au coût total de 3 600\$, taxes en sus.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-263

7.6 - Réfection 2e Rang - Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Redressement-Sécurisation

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain, bénéficiaire d'une aide financière, doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'elle a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Charles Jacques, de la firme WSP, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Marie-Ève Marcotte-Bussières, conseillère, adopté à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de la Municipalité de Val-Alain autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie qu'Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2024-09-264

7.7 - Réfection 4e Rang - Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Redressement-Sécurisation

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont

admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain, bénéficiaire d'une aide financière, doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'elle a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Charles Jacques, de la firme WSP, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Matthieu Giroux, conseiller, adopté à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de la Municipalité de Val-Alain autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie qu'Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-09-265

8.1 - Réception de candidatures pour l'embauche de nouveaux pompiers et premiers répondants

ATTENDU QUE le directeur du service sécurité incendie désire augmenter les effectifs de la brigade dans le but de répondre plus efficacement aux différents appels et assurer la conformité au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le directeur du service sécurité incendie a reçu quatre nouvelles candidatures pour combler les postes au sein de son équipe;

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à l'embauche de :

- madame Julie Rhéaume à titre de premier répondant;

- mesdames Jacinthe Bourdon, Kimyane Beaulieu et monsieur Maxym Fortin à titre de pompier et premier répondant.

VOTE: Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2024-09-266

9.1 - Résolution d'appui à monsieur Serge Côté pour une demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la CPTAQ

ATTENDU QUE ce type de demande est assujéti à une autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la propriété de monsieur Serge Côté bénéficie de droits acquis en vertu de l'article 101 et suivants de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, puisque l'immeuble était utilisé à des fins autres qu'agricoles avant le 9 novembre 1978;

ATTENDU QUE Monsieur Serge Côté souhaite agrandir sa superficie utilisée à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, dans le but de munir sa résidence d'installations septiques conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU QUE les installations doivent être situées à une distance minimum de 30 mètres de la source d'eau potable de sorte que ce rayon se situe alors à l'extérieur de la propriété ;

ATTENDU QUE la superficie actuelle du lot 5 993 414 de monsieur Serge Côté ne permet pas l'implantation d'un tel système dans les limites de son immeuble;

ATTENDU QUE l'installation septique a été aménagée sur le lot 6 408 053 en août 2022 avec l'autorisation du propriétaire Monsieur Raynald Saucier et Madame Lison Desrosiers;

ATTENDU QUE c'est pour cette raison que monsieur Serge Côté désire acquérir le lot 6 408 053 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lotbinière d'une superficie de 351,8 mètres carrés pour l'implantation du champ d'épuration;

ATTENDU QUE le lot 6 408 053 est actuellement en friche, sans aucune exploitation agricole due à son accessibilité sa petite superficie;

ATTENDU QU'aucun autre endroit n'est possible pour le demandeur d'installer un champ d'épuration relié à ses installations septiques;

ATTENDU QUE l'installation d'un champ d'épuration conforme aux normes environnementales actuelles est favorable aux sols et à l'environnement.

ATTENDU QUE l'absence d'espaces disponibles dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière et de la Municipalité de Val-Alain appuient le projet de la demanderesse, lesquelles ont modifié respectivement le schéma d'aménagement et de développement et le règlement de zonage, afin d'y autoriser spécifiquement les usages demandés;

ATTENDU QUE le site visé bénéficie d'un droit acquis commercial reconnu par la Commission au dossier 155765;

ATTENDU QUE la Commission a rendu deux autorisations à une fin autre que l'agriculture favorables sur le site visé :

ATTENDU QU'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'appuyer la demande, donc à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec que Raynald Saucier et Lison Desrosiers soient autorisés à aliéner le lot 6 408 053 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lotbinière d'une superficie de 351,8 mètres carrés en faveur de monsieur Serge Côté pour agrandir sa superficie de droits acquis résidentielle et d'utiliser ledit immeuble à des fins autres qu'agricoles.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-267

9.2 - Résolution d'appui à Les entreprises Qualité JFG inc. pour une demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la CPTAQ

ATTENDU QUE Les entreprises Qualité JFG inc. désirent poursuivre les activités commerciales de la Maison du repos Val-Alain par l'implantation d'un volet d'hébergement et d'un centre de soins, ainsi que l'ajout d'activités récréatives;

ATTENDU QUE ce type de demande est assujéti à une autorisation de la CPTAQ;
CONSIDÉRANT que la nature de la demande vise :

- Au premier volet, l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit commerciale, incluant le chemin d'accès, d'une superficie approximative de 14,3 hectares, correspondant à une partie du lot 5 992 946 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction de six pavillons d'hébergement, d'un bâtiment dédié aux soins de détente avec piscine et l'aménagement d'un lac artificiel;
- Au deuxième volet, l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit récréative, d'une superficie approximative de 77,95 hectares, correspondant au lot 5 992 946 du cadastre du Québec, afin de permettre, à partir d'un réseau de sentiers existants, la pratique d'activités sportives (randonnée pédestre, raquette, vélo et ski de fond), de même que l'aménagement d'une patinoire en hiver;
- Dossier 182670 : Construction d'une remise servant à l'entreposage de matériel relié à la maison du repos et de l'exploitation sylvicole;
- Dossier 190946 : Extension de l'utilisation commerciale existante de la Maison de repos en la construction d'un nouveau bâtiment;

- Le potentiel agricole est moyen, en vertu des données de l'Inventaire des terres du Canada (ITC);
- Maintiendrait le potentiel agricole et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
- L'application du Règlement sur les activités agricoles (REA) limite les possibilités d'utilisation agricole du lot visé à l'acériculture et à la sylviculture;
- Pas de contraintes additionnelles aux activités agricoles environnantes;
- Les utilisations demandées ne sont pas identifiées comme étant un immeuble protégé, selon la consultation de la réglementation municipale;
- Aucune conséquence sur l'homogénéité de la communauté agricole, dans le cas de l'utilisation demandée au premier volet, considérant les deux autorisations à des fins autres que l'agriculture rendues par la Commission;
- Aucune perte supplémentaire de sol agricole ni d'abattage d'arbres, dans le cas l'usage récréatif demandé au deuxième volet, puisque cette utilisation s'effectuera à partir d'un réseau de sentiers existants;
- D'appuyer la demande soumise par Les entreprises Qualité JFG inc.

ATTENDU QUE l'absence d'espaces disponibles dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière et de la Municipalité de Val-Alain appuient le projet de du demandeur, lesquelles ont modifié respectivement le schéma d'aménagement et de développement et le règlement de zonage, afin d'y autoriser spécifiquement les usages demandés;

ATTENDU QUE le site visé bénéficie d'un droit acquis commercial reconnu par la Commission au dossier 155765;

ATTENDU QUE la Commission a rendu deux autorisations à une fin autre que l'agriculture favorables sur le site visé :

ATTENDU QU'EN regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser le projet tel que mentionné plus haut dans la résolution.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-268 10 - CORRESPONDANCES

2024-09-269 11 - AFFAIRES NOUVELLES

- Demande de commandite pour l'association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de l'assistance.

2024-09-270 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Camil Samson, conseiller et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20h42 hrs

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte

Sabrina Daigle

Maire

Adjointe administrative

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire